

et les pensions de vieillesse. A notre avis, cette mesure s'adresserait à un groupe de Canadiens qui ont besoin de cette aide supplémentaire et nous devrions les aider en interdisant la vente de ces chèques aux escompteurs d'impôt, comme nous l'avons fait pour les pensions de vieillesse et les allocations familiales. La Chambre sait combien les escompteurs gagnent.

M. Dick: Cela concerne-t-il l'amendement?

M. Gauthier: Tout cela concerne cet amendement, Paul. Prêtez l'oreille et vous comprendrez.

M. Dick: J'écoute.

M. Gauthier: Le gouvernement dit que la mesure n'entraînera pas de frais supplémentaires parce qu'il s'agit d'une modification administrative en vue de faire un versement anticipé à des gens qui en ont besoin. Pourquoi ne pas payer toute la somme? Vous dites que 150 \$ est un montant ridicule. Mais si l'on multiplie 150 \$ par le nombre d'enfants admissibles, cela pourrait représenter beaucoup pour les familles de deux, trois ou quatre enfants.

Si le ministre le voulait, il pourrait verser la somme intégrale, soit 454 \$. Pourquoi alors ne pas se montrer généreux?

[Français]

Pourquoi être mesquin et donner seulement 300 \$, pourquoi ne pas donner 454 \$?

Le président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur l'amendement proposé par M. Garneau et appuyé par M. Gauthier, qui aurait pour effet de modifier le projet de Loi C-11 à l'article 4 en retranchant les lignes 14 à 16, à la page 3, en les remplaçant par ce qui suit:

«dont le total ne dépasse pas 454 \$ pour l'année d'imposition 1986, 489 \$ pour l'année d'imposition 1987, 524 \$ pour l'année d'imposition 1988 et, pour toute année d'imposition subséquente, le montant de 524 \$ indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation, à des particuliers.»

Je suis d'avis que cet amendement aurait pour effet d'entraîner des déboursés additionnels de la part du gouvernement et qu'en conséquence...

[Traduction]

A mon avis, l'amendement dépasse la portée de la recommandation royale.

[Français]

Je me dois donc de déclarer irrecevable l'amendement tel que proposé.

M. Garneau: Monsieur le président, il faut accepter votre décision. J'aurais souhaité que le ministre prenne lui-même l'initiative de l'endosser et à ce moment-là, cet amendement aurait pu être recevable de votre part puisqu'il serait venu des banquettes ministérielles.

Monsieur le président, dans la même foulée, étant donné que le gouvernement ne veut pas lui-même présenter l'amendement qui permettrait de donner aux familles gagnant moins de 15 000 \$ le plein montant du crédit d'impôt-enfant auquel cette famille aurait droit, c'est-à-dire 454 \$ par enfant, étant donné qu'on va être obligé de rester à 300 \$, je voudrais demander au ministre qu'il m'explique, et je ne comprends pas non plus pourquoi, dans cet article 4, on limite le bénéfice ou l'avantage de ce prépaiement aux familles qui n'ont qu'un revenu de 15 000 \$ ou moins.

Impôt sur le revenu—Loi

On sait que la législation, suite aux décisions de ce gouvernement... le montant maximum à partir duquel le crédit d'impôt-enfant commençait à diminuer était de 26 000 et quelques cent dollars, et ce plafond, suite aux décisions qui ont été prises par le gouvernement conservateur a été ramené à 23 500 \$. Donc, plusieurs familles se trouvent ainsi à tirer les avantages du crédit d'impôt-enfant; c'est surtout les familles qui gagnent plus de 23 000 \$ et qui ont trois, quatre ou cinq enfants, qui sont pénalisées.

Monsieur le président, je voudrais dire que nous ne sommes pas d'accord sur ce montant de 15 000 \$ maximum de revenu donnant droit au prépaiement et je voudrais demander au ministre s'il serait prêt à accepter, sans faire le parrain, mais de toute façon, je vais le proposer en attendant que vous rendiez votre décision sur la recevabilité de cet amendement. Mais je suis certain que si le ministre le faisait sien, il pourrait être recevable. Je voudrais suggérer que l'on modifie le projet de loi C-11, à l'article 4, à la page 3 du projet de loi, en retranchant la ligne 26 et en la remplaçant par ce qui suit:

«dépasse pas 23 500 \$ pour l'année d'imposition 1986 et ne dépasse pas pour toute année d'imposition subséquente le montant de 23 500 \$ indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation.»

Monsieur le président, je voudrais vous soumettre cet amendement dans les deux langues officielles.

[Traduction]

M. Hockin: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait une recommandation royale pour adopter cet amendement. Ce serait à la présidence de décider.

Le président: Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie le projet de loi C-11, à l'article 4, page 3, en retranchant la ligne 26 et en la remplaçant par ce qui suit:

«dépasse pas 23 500 \$ pour l'année d'imposition 1986 et ne dépasse pas pour toute année d'imposition subséquente le montant de 23 500 \$ indexé sur la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation.»

La présidence estime, en effet, que parce que cet amendement augmenterait le fardeau financier du gouvernement, il dépasse la portée de la recommandation royale. Par conséquent, je le déclare irrecevable.

M. Garneau: Le ministre accepterait-il de présenter lui-même cet amendement s'il avait l'appui du gouvernement? Jusqu'à maintenant, il s'est retranché derrière la décision de la présidence. Serait-il disposé à accueillir cette idée et à porter le montant de 15 000 \$ à 23 500 \$? J'aimerais savoir si le gouvernement est sérieux. Je préférerais entendre le ministre dire qu'il refuse un amendement de cette nature.

M. Hockin: La proposition du ministre modifierait le principe même du projet de loi. Cela aussi serait irrecevable. J'aurais cependant quelques observations à faire sur la volée de propositions que nous lançons nos vis-à-vis. Précisons d'abord, pour encourager le député, qu'on peut modifier sans amendement le montant du versement anticipé, qui est fixé à 300 \$. Nous allons suivre cette affaire de très près. J'ai déjà dit pourquoi nous ne versons pas les 454 \$ au complet: nous voulons nous assurer que nous ne payons pas trop de gens d'avance par erreur parce qu'il est très désagréable d'avoir à rembourser de l'argent. Nous voulons aussi encourager les gens à remplir leur déclaration d'impôt.